

AR PREFECTURE

006-200014801-20160711-16_DB_022-DE
Regu le 04/08/2016



CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE

ENTRE

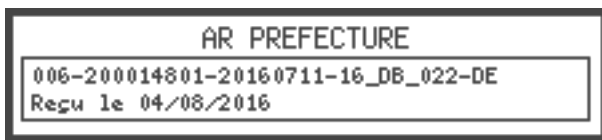
L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE

ET

LE PARC REGIONAL DES PREALPES D'AZUR

POUR

L'ENSEIGNEMENT DE PROJET : L'ATELIER DES HORIZONS POSSIBLES
MASTER 1 ET 2
AUTOMNE 2016 ET PRINTEMPS 2017
ET LA REALISATION D'UN LIVRET DE RESTITUTION



LES PARTIES

La présente convention engage un partenariat entre :

L'ENSAM Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
Siège administratif 184 avenue de Luminy, 13009 MARSEILLE
Ci-après dénommée « ENSA-M », Représentée par Monsieur *Jean-Marc ZURETTI*, Directeur.

D'une part, et

LE PNR Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
Siège administratif 1, Avenue François Goby 06 460 Saint Vallier de Thiey,
Ci-après dénommé « PNR », Représenté par Monsieur *Éric MELE*, en sa qualité de Président dûment habilitée à l'effet des présentes

D'autre part,

PREAMBULE

Dans le cadre de la mission de service public de l'enseignement supérieur, telle que définie par le décret n°78-266 du 8 mars 1978 fixant le régime administratif et financier des écoles nationales supérieures d'architecture, l'ENSA-M s'est vue confier notamment la formation initiale des professionnels de l'architecture, la diffusion de la culture architecturale, l'échange des savoirs et des pratiques. Dans ce cadre, elle souhaite développer les partenariats avec les institutions de la région PACA afin d'apporter ses compétences notamment en terme de prospective, d'innovation et recherche.

Le partenariat proposé prend la forme d'un « atelier de projet » (de niveau master 1 et 2) spécifiquement concerné par les enjeux de la soutenabilité des territoires naturels ruraux et péri-urbains. Il est proposé d'articuler rencontres et échanges avec les acteurs locaux, de permettre la transmission d'informations, et d'assurer un soutien logistique et technique. Les partenaires souhaitent par ailleurs valoriser ce travail par une publication.

Ce partenariat pédagogique est engagé pour l'année universitaire 2016-2017 et pourra être renouvelé après bilan (cf art 4).

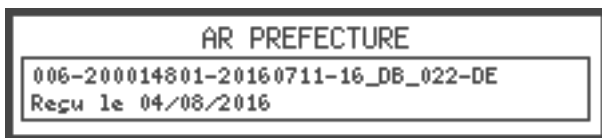
Les objectifs pédagogiques sont :

- 1- apporter des regards nouveaux et inattendus sur ce territoire ;
- 2- offrir des clefs de lecture singulières ;
- 3- renouveler les matières premières de réflexions ;
- 4- s'inscrire dans la continuité des recherches sur les rôles des Parcs Naturels Régionaux.

Ce travail pédagogique ouvrira de nouveaux horizons en s'appuyant sur :

- 1- les méthodes rigoureuses de la discipline architecturale ;
- 2- les analyses et l'imaginaire des étudiants – (qui seront les acteurs de demain) ;
- 3- les experts-invités qui ouvriront d'autres pistes et apporteront d'autres exemples ;
- 4- les rencontres et les échanges avec les différents acteurs des territoires particulièrement étudiés.

Le projet débutera par un séjour dans le PNR. Il rassemblera les enseignants, les étudiants et les experts-invités afin d'être en contact avec le terrain et de poser les pistes de réflexion du travail pédagogique. L'originalité de cette organisation est l'opportunité de rencontres, d'échanges et au final de lectures croisées du territoire. Le travail des étudiants se poursuivra en prenant appui sur ce séjour d'immersion.



ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir le cadre sur lequel les parties se sont entendues pour la mise en œuvre de ce partenariat pour l'année universitaire 2016-2017.

LES PARTENAIRES

PARC NATUREL REGIONAL DES PRE-ALPES D'AZUR _ PNR

A l'initiative des collectivités locales, le PNR des Préalpes d'Azur est né de la volonté des élus de dynamiser les activités économiques du territoire tout en protégeant les paysages, la nature et en mettant en valeur les patrimoines. L'objectif est de faire de la préservation et de la valorisation des patrimoines un facteur de développement. Cela doit constituer une opportunité pour les activités touristiques, l'agriculture, les entreprises et les habitants.

Le PNR a pour mission de relever le défi d'une revitalisation économique des Préalpes d'Azur assurant la préservation durable de ses patrimoines.

Il s'appuie à cet effet sur des valeurs et des principes forts :

- ✓ L'écoute des aspirations des habitants et la volonté de répondre aux attentes sociétales contemporaines ;
- ✓ La volonté de mobiliser l'ensemble des acteurs dans la durée ;
- ✓ La préoccupation permanente de l'environnement, de la préservation de la biodiversité spécifique des milieux caractéristiques et le devoir d'exemplarité dans la mise en œuvre des stratégies nationales ou européennes en matière de développement durable ;
- ✓ La volonté de l'expérimentation en partenariat avec les collectivités, les habitants, les professionnels et les usagers, au bénéfice du territoire des Préalpes d'Azur et d'autres territoires à travers le transfert d'expériences ;
- ✓ La recherche d'une solidarité et d'une cohérence de territoire ;
- ✓ L'obligation de l'évaluation.

L'ECOLE SUPERIEURE NATIONALE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE _ ENSAM

La préservation des paysages suscite en Provence-Alpes-Côte d'Azur une attention remarquable, avec l'ensemble des parcs naturels régionaux. Le caractère naturel de ce patrimoine ne saurait toutefois neutraliser la dimension culturelle et anthropologique des territoires concernés, dont rendent compte leurs dimensions architecturales et paysagères, qui y sont intimement liées et les ont transformés.

Une école d'architecture ouverte au monde ne saurait oublier son ancrage local et le projet pédagogique de ce partenariat répond à différentes missions qui fondent sa raison d'être : former les concepteurs de demain en leur demandant de considérer le déjà-là dans tout projet et participer à la diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère auprès de tout public, des habitants et de leurs responsables.

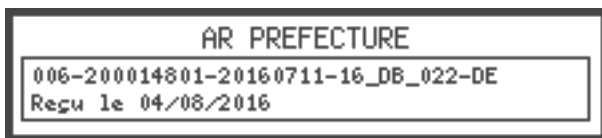
En impliquant les futurs architectes dans la révélation des traits essentiels et singuliers de ce territoire naturel le travail encadré par Florence Sarano présente de surcroît des vertus impératives : placer les étudiants devant les enjeux dont ils devront répondre et trouver, dans leur démarche projectuelle comme dans le dialogue avec les élus, les responsables, les habitants, le plaisir de partager un regard sur l'état du monde et d'identifier des perspectives d'actions pour l'avenir.

De plus parmi les grands principes adoptés par l'école d'architecture, figurent l'ancrage méditerranéen et l'innovation en pédagogie. A ce titre, les modalités du dispositif pédagogique mis en place par Florence Sarano ont valu à ses ateliers "hors les murs" d'être sélectionnés pour une présentation dans le pavillon français de la Biennale d'architecture de Venise 2016.

Pour l'école, il paraît en effet essentiel que l'architecte en formation comprenne bien la nature du rôle social attendu de lui au travers d'une appréhension directe du jeu d'acteur ; une telle approche déjà expérimentée par les étudiants de notre maître-assistante en d'autres lieux ont montré tout l'intérêt d'une telle attitude.

Au regard du principe d'ancrage méditerranéen, il importe pour l'école de trouver dans les territoires et situations insignes, présents dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, des problématiques contemporaines à appréhender en ce qu'elles portent, au travers de leur dimension locale, de valeurs universelles.

En l'occurrence, dans le cadre des travaux du département H21, nous souhaitons immerger les étudiants et leurs encadrants dans ce site labellisé PNR, en lien avec leurs responsables et leurs habitants. Ils auront ainsi à explorer ce territoire, pour imaginer et proposer ensuite des innovations sur le thème de la co-habitation dans les espaces naturels, de manière à articuler recherche des possibilités d'aménagement soutenable et respect des caractéristiques fondatrices de l'identité locale,



Depuis plusieurs années, à l'école d'architecture de Marseille, dans le cadre du Département « Habiter le 21^{ème} siècle - les enjeux d'une architecture soutenable », les territoire de l'île de Port Cros et de la presqu'île de Giens ont fait l'objet de différents enseignements de studios sous la direction de Florence Sarano, architecte, urbaniste, enseignante responsable, associée à Clémentine Henriot Paysagiste. Les thématiques de la cohabitation et des liens avec l'environnement naturel sont à la base des réflexions et des travaux pédagogiques.

ARTICLE 2 _ DESCRIPTION DU PARTENARIAT PEDAGOGIQUE 2016 - 2017

ARTICLE 2.1 _ OBJECTIFS ET ATTENTES DES PARTENAIRES

Le partenariat se concrétise, pour l'année universitaire 2016/2017, au travers du prochain studio de projet sur le thème « **Le Parc Régional des Préalpes d'Azur ou comment « co-habiter » de manière « soutenable » ? Perspectives d'avenir** ».

_ OBJECTIFS DE L'ENSAM

Dans le cadre de studio de projet (MASTER 1 et 2) :

1_ DECOUVRIR ET COMPRENDRE LES ENJEUX D'UN TERRITOIRE :

Lors d'une première phase croisant récolte de données, rencontres avec des experts-invités et des acteurs locaux, différents enjeux pourront être identifiés suivant les différences et les similitudes entre les îles. Les liens seront tissés entre environnement, architecture, patrimoine, aménagement, nature, animaux et tourisme.

2_ PRODUIRE DES LECTURES SINGULIERES POUR :

- Faire émerger d'autres visions de territoire est une stratégie pédagogique qui doit être considérée comme une véritable opportunité pour tous les partenaires de produire des réflexions originales et ouvertes.

3_ IMAGINER DES PROPOSITIONS POUR :

- Faire émerger et construire une stratégie globale, en regard notamment des enjeux de cohabitation soutenable.
- Développer plusieurs scénarios de projets.

La recherche de différents modes de cohabitations est ainsi proposée à la réflexion et à l'imaginaire des étudiants. Dans cette logique, le travail des étudiants développera des scénarios sur différentes temporalités et à différentes échelles de projets sous forme de plans, de maquettes, etc.

Le PNR met à disposition de la pédagogie de l'ENSA-M des moyens logistiques, des moyens financiers (cf article 6) et des sources documentaires utiles (topographie, statistiques, fonds numériques ...).

_ PNR : INTERETS et CONTRIBUTIONS

Du fait ses missions génériques en matière de transmission et d'éducation, le PNR souhaite contribuer à ce projet pédagogique proposée par l'ENSAM qui porte sur la thématique cruciale des différents modes de cohabitation de l'homme dans son environnement naturel. L'établissement trouve dans cette proposition un intérêt incontestable qui pourra permettre d'enrichir la réflexion sur l'avenir de ce territoire.

Cet atelier s'inscrit dans le cadre des mesures et engagements identifiés dans la Charte du PNR en particulier les articles ci-dessous reproduits :

Article 14 – Promouvoir des formes urbaines économes en espace favorisant la vie sociale et le dynamisme économique des centre-bourgs

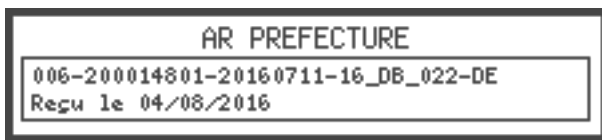
Article 15 – Promouvoir des démarches de qualité architecturale préservant le caractère exceptionnel des villages

« L'articulation entre les formes d'architecture traditionnelle et l'expression d'une architecture contemporaine en réponse à de nouveaux besoins constitue un premier défi qualitatif. En même temps qu'il est confronté au risque d'une banalisation des paysages bâtis, le Parc doit aussi relever le défi de l'adaptation de l'habitat existant et futur aux exigences d'efficacité énergétique et de confort thermique. »

Article 26 – Sensibiliser les habitants et usagers du territoire à la fragilité des patrimoines des Préalpes d'Azur

Article 30 – Mobiliser le levier de la coopération interterritoriale et des partenariats, s'engager résolument sur une gouvernance élargie

Article 31 – Faire du soutien à l'innovation une mission prioritaire du Parc des Préalpes d'Azur



Il s'agit de stimuler et soutenir l'innovation en mettant en réseau les pôles de recherche et les acteurs du territoire, mais aussi d'organiser et soutenir l'expérimentation sur le territoire, notamment :

- ✓ Participer à des programmes de recherche sur des thèmes prioritaires du Parc ;
- ✓ Mobiliser des acteurs de l'innovation dans les domaines prioritaires du Parc : notamment l'urbanisme durable et l'architecture ;
- ✓ Faire le lien entre la recherche et les acteurs locaux ;
- ✓ Diffuser les connaissances acquises et les retours d'expériences ;
- ✓ Soutenir le développement sur le territoire des innovations.

Les objectifs de ce projet d'atelier sont :

- ✓ Ecouter et recueillir des savoirs locaux,
- ✓ Apporter et croiser des connaissances sur le caractère d'un territoire,
- ✓ Permettre des dialogues inattendus entre acteurs, chercheurs et étudiants,
- ✓ Offrir de nouveaux horizons de réflexions,
- ✓ Etre aussi des acteurs de l'innovation pour un monde soutenable.

Dans ce cadre, le PNR s'engage à trois formes de soutiens :

1- SOUTIEN INFORMATIF sur le territoire concerné, avec un partage de connaissances, de données cartographiques (notamment) et aux étudiants permettre la rencontre des acteurs. Il est important que nos étudiants puissent rencontrer et échanger avec les acteurs institutionnels et locaux. Ces mêmes acteurs avec qui, une fois diplômés, les jeunes architectes travailleront.

2- SOUTIEN LOGISTIQUE. Le soutien pour l'immersion de 5 jours organisé sur le site choisi et auquel participent également des experts des questions environnementales, philosophiques, sociales et architecturales.

3- SOUTIEN FINANCIER POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA RESIDENCE DURANT L'IMMERSION DE TOUS LES PARTICIPANTS ET LA CO-REALISATION DU LIVRET DE SYNTHESE DE CE TRAVAIL, qui sera réalisé au terme de l'année 2017

ARTICLE 2.2 _ REPRESENTANTS DU PARTENARIAT

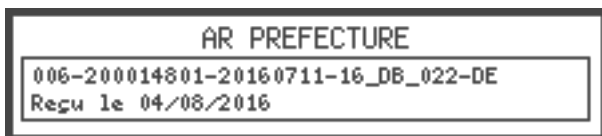
Les enseignements mobilisés par la convention sont placés sous la responsabilité de Florence SARANO Architecte, Enseignante à l'ENSAM dans le champ TPCAU (Théorie et Pratique de la conception Architecturale et Urbaine), Département H 21 « habiter le 21^e siècle les enjeux de l'architecture soutenable ».

_ MOYENS MIS EN PLACE PAR L'ENSA-M POUR SON PARTENARIAT AVEC LE PNR

Le studio de projet associe entre 12 et 17 étudiants de Master 1 et Master 2 (semestres 8 et 10). Il se développe sur un jour par semaine, sous la supervision de deux enseignants de l'Ecole, sous la forme d'exercices d'analyse, de lectures sensibles, de lectures problématisées pour conduire à l'identification d'enjeux et finalement à des scénarios et des projets architecturaux.

- ✓ Des intervenants spécialisés sur les thématiques suivantes : nature et urbanisme, soutenabilité, paysage, transports, etc...- interviennent pour identifier les thématiques de réflexion et donner les bases de la maîtrise des outils de travail nécessaires.
- ✓ Des « experts-invités » nourrissent les analyses et les enjeux lors de diverses interventions.
- ✓ Des rencontres avec les collectivités et « acteurs locaux » sont prévues.
- ✓ À la fin du semestre les étudiants développent des propositions générales de scénarios et des projets architecturaux individuels Les projets sont soutenus devant un jury en Juin.

L'ENSAM s'engage également à associer le Conseil de Développement ainsi que le Conseil Scientifique du PNR à ses travaux en les invitant notamment à participer à la phase d'immersion dans le site au début de l'exercice et lors de la restitution spécifique en fin de semestre.



ARTICLE 2.3 _ RESTITUTION DES TRAVAUX 2016-2017 PAR L'ENSAM AU PNR

1_ Les travaux des étudiants sont restitués sous forme numérique qui contiennent les différentes productions textes (.doc, .pdf) et images (power-point, .JPEG) réalisés.

2_ Une restitution publique des travaux dans le périmètre du PNR

3_ **Une publication.** Ce travail pédagogique inédit prendra la forme d'un livre destiné à la fois aux habitants, aux acteurs locaux, aux visiteurs et aux passionnés de ce territoire et de tous les Parc naturels régionaux, mais aussi aux professionnels des domaines concernés (Parcs naturels régionaux, géographes, sociologues, architectes, paysagistes...).

Cet ouvrage réunira donc : paroles d'acteurs locaux, analyses d'experts-invités, analyse des enseignants, et projets d'étudiants sous forme de perspectives, de plans et de textes...

Les objectifs de cette publication sont :

- Faire connaître auprès des acteurs institutionnels les réflexions menées dans le cadre pédagogique de l'Ecole et ouvrir d'autres modes de partenariats.
- Permettre aux étudiants de valoriser leurs travaux grâce à la remise d'exemplaires du livret-bilan.
- Communiquer avec les chercheurs concernés par ces mêmes sujets.
- Echanger avec tous les acteurs locaux qui ont accueillis les étudiants

ARTICLE 3 _ DUREE

La présente convention de partenariat prend effet à sa date de signature et s'achèvera, au plus tard, au 31 décembre 2017.

ARTICLE 4 _ CONDITIONS DE RECONDUCTION DE LA CONVENTION

Au regard du bilan de l'expérience 2016-2017, les parties décideront d'un commun accord, si elles souhaitent renouveler le partenariat.

En effet, la reconduction pourra permettre d'approfondir d'année en année les investigations et de constituer, à échéance, un fond documentaire de connaissances et de projets innovants. Une telle expérience, inscrite dans le temps, permettrait par ailleurs la production d'un fond substantiel dans la perspective d'un colloque.

ARTICLE 5 _ CONDITIONS DE COMMUNICATION

L'ensemble des productions des élèves, réalisées durant l'année universitaire 2016-2017, ainsi que le bilan de l'immersion avec les chercheurs sera remise au PNR au format de la publication en format numérique.

L'ENSAM a l'autorisation du PNR d'apposer le logo du Parc sur les supports de communication de ce partenariat.

Le PNR se réserve le droit de demander une clause de confidentialité sur des documents, destinés à un usage uniquement pédagogique, qu'il sera amené à fournir aux étudiants dans le cadre de leur travail de recherche. Les documents produits dans le cadre pédagogique sont propriétés de l'ENSAM pour tout ce qui est de la diffusion et de la publication.

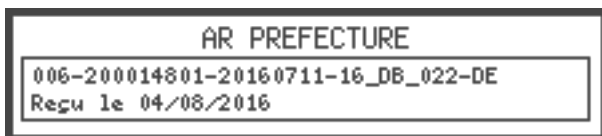
Le PNR est autorisé à publier ces documents sur ses propres supports d'édition et de médiatisation sous condition de la mention explicite de l'ENSAM et d'apposition de son logo et des auteurs, étudiants et encadrants compris.

L'ENSAM s'engage à associer le PNR à toutes les actions de valorisation de ce corpus en mettant en évidence le cadre partenarial (logos, préambules et préfaces, référence à la convention).

ARTICLE 6 _ PARTICIPATION AUX FRAIS PEDAGOGIQUES

_ PRISE EN CHARGE PAR L'ENSA-M

- ✓ Master : 14 semaines d'enseignement
- ✓ Mise à disposition des locaux
- ✓ Frais d'administration
- ✓ Frais d'impression rendus intermédiaires
- ✓ Matériel pour les maquettes
- ✓ Prise en charge des voyages de Marseille au site d'étude pour les enseignants



- ✓ Coordination de la phase d'immersion de 5 jours dans le site
- ✓ Coordination de la présentation des travaux au Conseil de Développement et au Conseil Scientifique du PNR
- ✓ Coordination, conception, mise en page et fourniture du fichier numérique de la maquette de la publication résultant des travaux de l'atelier. Surveillance des impressions.

_ PRISE EN CHARGE PNR

Le PNR assurera la co-organisation de l'immersion comprenant une présentation générale, les visites de site, la participation aux débats et la coordination de l'édition.

- ✓ Prise en charge financière des déplacements des 4 chercheurs-experts depuis leur ville d'origine. Cette prise en charge s'effectue en liens directs avec les chercheurs concernés.
- ✓ Prise en charge du logement et de la demi-pension des chercheurs invités, des enseignants et des étudiants, durant l'étape d'immersion sur le site choisit, avec mise à disposition d'un espace de travail pour accueillir les conférences.
- ✓ Prise en charge des frais d'impression de l'ouvrage résultant de ce travail pour un montant estimé de 3000,00 euros.

Estimation prévisionnelle des dépenses prises en charge par le PNR :

2016	Déplacements des chercheurs-experts	500 euros TTC
	Hébergements en ½ pensions des chercheurs, enseignants et étudiants (4 nuitées, 23 personnes environ)	2500 euros TTC
	TOTAL 2016	3000 euros TTC
2017	Edition de l'ouvrage résultant de l'atelier	3000 euros TTC
	TOTAL 2017	3000 euros TTC
	TOTAL GLOBAL OPERATION	6000 euros TTC

_ MODALITES

Le nombre d'exemplaire est fixé à 600 exemplaires, dont 300 pour chacun des partenaires. Il présentera la synthèse des travaux des étudiants et la synthèse des interventions des chercheurs invités. Le PNR prendra en charge le règlement de l'édition directement avec l'imprimeur. Le choix de l'imprimeur se fera en relation et en accord avec l'ENSAM.

Marseille, le 2016

Pour Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

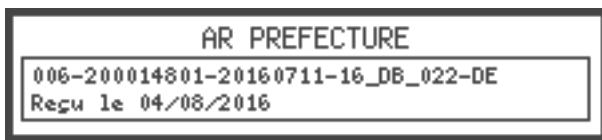
Le Président,
Maire de Gourdon

Pour l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille

Le Directeur,

Eric MELE

Jean Marc ZURETTI



ANNEXES /

1 _ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

REUNIR : ENSEIGNANTS + ETUDIANTS + EXPERTS + ACTEURS LOCAUX ET INSTITUTIONNELS

Pour concevoir des projets, cet atelier enchaîne 5 étapes qui commencent avec la connaissance du territoire pour aller jusqu'à des propositions architecturales.

1. la constitution collective de connaissances préalables multidisciplinaires pour articuler des notions clefs et communes, des références, complétées de savoirs contextuels propres au territoire.
2. Immersion dans le territoire avec 4 chercheurs multidisciplinaires invités, nous parcourons ensemble les communes choisies pour rencontrer et échanger avec les acteurs. Nous allons à la rencontre des habitants et des institutions, pour questionner, écouter, dialoguer et apprendre à penser ensemble. Accompagnés de chercheurs (philosophes, paysagistes, ethnologues, ingénieurs ...) qui cheminent en partageant leurs connaissances sous forme de conférences, nous interrogeons aussi leurs visions de ce territoire pour susciter des questionnements collectifs et des savoirs complémentaires à partager.
3. Analyses identitaires : un diagnostic est établi pour déterminer les caractéristiques identitaires (sociales, historiques, hydro-géomorphologiques, architecturales, paysagères et économiques). Chaque étudiant réalise une analyse orientée selon sa sensibilité, ses observations, ses intérêts ensuite elles sont débattues et mises en commun.
4. Scénarios stratégiques : à partir des caractéristiques identitaires analysées et des entretiens avec les habitants, sont établis des scénarios stratégiques, pour répondre aux enjeux soulevés. Ils sont conçus avec une approche systémique et dans une logique de frugalité (considérant tous les éléments d'un système à plusieurs échelles pour avoir un impact maximum avec un minimum de moyens).
5. Architectures actives : le studio se propose enfin d'incarner certaines parties des scénarios établis à travers un projet architectural singulier. Il s'agit de « construire une architecture en tant qu'elle produit des transformations qui vont au delà de l'existence de l'objet construit, une architecture active, agissant comme un déclencheur, un transformateur. (...) Un dispositif architectural qui « produit tout à la fois de l'émotion, du sens, de l'action et de l'usage, finalement de l'expérience de soi. » Alain Guiheux.

La restitution du travail est prévue en deux temps et deux formats.

Pour ouvrir et partager un débat : une présentation finale des projets devant tous les acteurs impliqués.

Pour garder une trace, laisser un outil de travail et de communication au Parc, faire vivre et circuler le débat : un livre rassemblant les diagnostics + les scénarios stratégiques + les projets d'architectures actives + les analyses des chercheurs et des partenaires.

2 _ PNR / DOCUMENTS A REMETTRE :

- Le PNR mettra à disposition de l'ENSA M les études et pièces graphiques dont il est l'auteur ou dont il a la libre disposition. Il mettra l'ENSA M en lien avec les partenaires susceptibles de fournir des documents complémentaires utiles au bon déroulement de l'atelier.